

6 Société et Culture

Enseignement supérieur/Conseil d'administration de l'Institut universitaire des sciences de l'organisation (IUSO), hier

Pas de quitus pour le rapport financier

Christian G. KOUIGA

Libreville/Gabon

Au terme des travaux présidés par le ministre d'Etat Guy-Bertrand Mapangou, recommandation a été faite que soit mise en place une commission tripartite aux fins de réexaminer les comptes de l'exercice 2016-2017. Avant l'adoption des prévisions de l'année académique 2017-2018.

HIER, c'était au tour de l'Institut universitaire des sciences de l'organisation Sophie Ntoutoume Emame (IUSO-SNE), sis à STFO, de tenir son conseil d'administration. Les travaux étaient présidés par le ministre d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique Guy-Bertrand Mapangou. Au terme des assises, le bilan financier de cet établissement supérieur créé en 1984 sous l'appellation de l'École nationale supérieure de secrétariat (ENSS), n'a pas été adopté. Faute de lisibilité. Recommandation a donc été faite pour que soit mise (incessamment) en place une



Photo : Kouiga

Le ministre d'Etat Mapangou (micro) et quelques collaborateurs au conseil d'administration de l'IUSO, hier.

commission tripartite (tutelle-Budget-IUSO) aux fins de réexaminer, chapitre par chapitre, l'exécution du budget alloué et des autres fonds générés par cette grande école au cours de l'exercice 2016-2017. C'est la condition sine qua non avant l'adoption des prévisions soumises pour le compte de l'année académique 2017-2018. Qu'a cela ne tienne, l'Institut universitaire des sciences de l'organisation Sophie Ntoutoume Emame connaît

des difficultés dans son fonctionnement. L'établissement compte 25 salles de classe pour 1 410 apprenants. Le système turn-over, expérimenté pour faire face à la situation, n'a pas résolu le problème des effectifs pléthoriques. Autre réalité négative, l'établissement compte seulement 16 enseignants permanents pour 112 vacataires. Pour corriger cette "anomalie" et minimiser les fortes dépenses y relatives, le conseil a pro-

posé que soit revisitée l'offre de formation. Dans cette veine, l'IUSO-SNE propose de faire aboutir les dossiers de recrutement d'enseignants en souffrance au ministère du Budget, de recruter par la procédure de "changement de corps" les fonctionnaires des autres administrations (doctorat, DEA et autres) intéressés par l'enseignement supérieur, et de mettre, à disposition, des postes budgétaires pour le recrutement de 10 enseignants par an pendant 5

ans. En l'espèce, le recrutement d'un enseignant vacataire sera subordonné à un besoin réel exprimé par le chef du département. La procédure à adopter, en cas de quitus, est que le dossier du prétendant au poste soit examiné, à la demande du directeur général, par une commission des chefs de départements sous l'autorité des directeurs des études. Avec 71 employés (fonctionnaires, contractuels, ceux payés sur fonds propres et par crédits

délégués), l'IUSO-SNE poursuit, tant bien que mal, ses formations en DUT, Licence professionnelle, Licence fondamentale et Master. le conseil d'administration a émis le souhait que soient organisés des séminaires entre agents comptables et ordonnateurs dans les universités. Pour peu, qu'à ce jour, il y a trop de contours brumeux dans la manipulation des budgets et leur exécution par ces deux pans.



Photo : Kouiga

Une vue de l'assistance au Conseil d'administration de l'IUSO.

Conférence de presse du Snec-UOB, hier

Les enseignants-chercheurs brandissent la menace d'un gel des activités

F.S.L.

Libreville/Gabon

Si rien n'est fait d'ici le 6 février prochain, affirme le président du Syndicat national des enseignants-chercheurs, section Université Omar Bongo, Pr Mike Moukala Ndoumou, tout va être bloqué.

LA menace d'un blocage des activités académiques et pédagogiques a été brandie hier matin par les membres du Syndicat national des enseignants et chercheurs-section Université Omar Bongo (Snec-UOB). « Conformément aux recommandations de l'assemblée générale du 12 janvier dernier, si rien n'est fait pendant cette semaine, le Snec-UOB se réserve le droit de bloquer l'ensemble des activités académiques et administratives à partir du 6 février 2018 », a déclaré le président du



Photo : OLIVIER NDEMBI

Pr Mike Moukala-Ndoumou : "Jusqu'à ce jour, seul le paiement des corrections et organisation des examens est allé à terme".

syndicat, Pr Mike Moukala-Ndoumou. S'insurgeant contre le non-paiement, depuis plus de deux ans, des prestations des enseignants-chercheurs, les membres du Snec-UOB avouent avoir obtenu, après des négociations

avec les différents ministres de l'Enseignement supérieur, l'apurement du passif, après la tenue du conseil d'administration de l'UOB. « Celui-ci s'est tenu le 10 janvier dernier (...) Pour une reprise immédiate et seraine des activités



Photo : MTB

Le Snec-UOB dit se réserver le droit de bloquer l'ensemble des activités académiques et administratives à partir du 6 février 2018.

pédagogiques, le conseil d'administration a annoncé qu'une somme de 300 millions de francs CFA avait été débloquée pour apurer la dette des prestations des enseignants-chercheurs. Il s'agissait de 150 millions alloués par le budget de l'Etat et de 150 autres millions provenant des droits d'inscription», a souligné le Pr Moukala-Ndoumou. A la suite de ce conseil, précise-t-il, un chrono-

gramme de paiement avait été affiché à l'agence comptable : les 9 et 10 janvier pour les primes de rendement du personnel au compte du 3e trimestre 2017, les 11 et 12 janvier pour les rubriques corrections, organisation des examens et honoraires des jurys, et le 12 pour le paiement partiel des vacations. « Jusqu'à ce jour, seul le paiement des corrections et organisations des exa-

mens est allé à terme. Pour le reste (jury, honoraires, vacations), le rectorat et le service financier font dans la surenchère. Sur les 12 départements de la Faculté des lettres et sciences humaines (Flesh), à peine 3 ont perçu totalement ou partiellement les prestations liées au jury, honoraires et vacations. A la Faculté de droit et sciences économiques, à peine les vacataires ou intervenants extérieurs ont été en partie payés », a expliqué le président du Snec-UOB. Dans le souci d'équilibrer l'institution, nous sommes rendus au rectorat pour recueillir la réaction de l'institution universitaire. Cela n'a, malheureusement, pas été possible, car une réunion avec l'ensemble des agents s'y tenait. Et notre sollicitation n'a pas été satisfaite, jusqu'à l'heure du bouclage.